

**SPORTS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

---

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 25 AVRIL 2002**

**N° 2002-86**

**16/ SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR  
L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS**

**Rapporteur : M. GERBAUX**

Dans le cadre des dossiers de demandes de subventions municipales, plusieurs clubs ont sollicité une aide pour l'organisation de manifestations sportives dans notre cité.

L'ESPERANCE TRAMPOLINE a accueilli la coupe régionale Champagne-Ardenne, épreuve de niveau interrégional, au gymnase Cabot.

Le C.O.C. LUTTE a organisé les Championnats de la Zone Est en lutte libre le 14 janvier 2002 au Palais des Sports Pierre de Coubertin.

La section TENNIS de l'A.S.P.T.T. a renouvelé le tournoi Open de la ville de Châlons en Champagne au début de l'année 2002, sur les courts du Complexe sportif Saché.

LE CERCLE D'ESCRIME CHALONNAIS a organisé une étape du circuit national cadets à l'épée le 10 février 2002 et la 5<sup>ème</sup> coupe européenne par équipes juniors le 17 mars 2002 au Palais des Sports Pierre de Coubertin.

LE CLUB ALPIN FRANÇAIS a organisé son Open National Jeunes d'Escalade les 2 et 3 mars 2002 au Palais des Sports Pierre de Coubertin.

LE C.O.C. RUGBY organise le tournoi à 7 "Marc CUNY" le jeudi 9 mai au stade des Frères Lauvaux.

LE DESTRIER prépare son concours hippique pour les 19 et 20 mai prochains, dans ses installations rue Stéphane Mallarmé.

L'A.S.P.T.T. FOOTBALL étale son tournoi réservé aux jeunes sur deux week-end de mai et juin au stade Claude Jacques

→

LA PEDALE CHALONNAISE prévoit son critérium du centre ville en nocturne au mois de juin prochain.

LES KRONOS organisent le deuxième triathlon de Châlons en Champagne au grand jard à la mi-septembre.

Il nous est proposé de soutenir ces associations en leur attribuant les subventions suivantes :

- L'ESPERANCE TRAMPOLINE	300,00 €
- C.O.C. LUTTE	400,00 €
- A.S.P.T.T. TENNIS	300,00 €
- CERCLE D'ESCRIME CHALONNAIS	1 530,00 €
- CLUB ALPIN FRANÇAIS	305,00 €
- C.O.C. RUGBY	460,00 €
- LE DESTRIER	120,00 €
- A.S.P.T.T. FOOTBALL	230,00 €
- LA PEDALE CHALONNAISE	380,00 €
- LES KRONOS	690,00 €

---

**TOTAL = 4 715,00 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis favorable de la Commission des Sports du 26 mars 2002,  
**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2002,  
**OUI l'exposé qui précède,**

**ACCORDE** les subventions définies ci-dessus à dix clubs pour l'organisation de diverses manifestations.

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits disponibles au compte 657-4, sous-fonction 92-414, opération 34.2202.00. du budget primitif 2002 de la ville.

**Le Rapporteur,**  
**Signé : M. GERBAUX**

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**  
**Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance

dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**